



Relèvement des débits réservés au 1^{er} janvier 2014 Pré-identification des secteurs à enjeux environnementaux soumis à des pressions en lien avec l'activité hydroélectrique

1 - Introduction

L'état des lieux de la DCE a permis d'identifier les principaux cours d'eau dont l'hydrologie est perturbée par la présence et la gestion des grands ouvrages hydrauliques (*L'état des ressources en eau du bassin Adour-Garonne, Comité de bassin, 2005*). La méthodologie utilisée pour cette identification est résumée dans le cahier des méthodes élaboré à cet effet (*Directive Cadre Européenne sur l'Eau, Etat des lieux du district Adour-Garonne, cahier des méthodes, décembre 2004'*), ainsi que dans les divers documents et études ayant permis la prédésignation, puis l'identification des masses d'eau fortement modifiées.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques prévoit qu'à compter du 1er janvier 2014, tous les aménagements hydrauliques en rivière devront laisser en aval un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage. Ce débit minimal ne peut être inférieur au vingtième du débit moyen inter-annuel du cours d'eau pour les installations situées sur des cours d'eau dont le module est supérieur à 80 m³/s ou pour les ouvrages de plus de 20MW dont la liste est fixée par décret. Il est au moins égal au dixième du module pour les autres ouvrages. La circulaire ministérielle du 21 octobre 2009 précise les modalités de mise en œuvre de cette disposition de la LEMA.

Afin d'assurer une cohérence entre le constat réalisé sur les pressions s'exerçant sur les masses d'eau, la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures et la disposition de la LEMA relative au relèvement des débits réservés, une réflexion associant DREAL, ONEMA et Agence a été engagée.

2 - Croisement des secteurs soumis à des pressions sur l'hydrologie avec les objectifs des masses d'eau

Sur les cours d'eau les plus concernés, où la pression sur l'hydrologie est importante principalement du fait des dérivations ou des éclusées, il est indispensable d'intégrer les dispositions du SDAGE et les objectifs fixés par la DCE à la procédure de révision des débits réservés.

L'hypothèse qui est faite ici, est que pour limiter l'impact des aménagements dans le cas de dérivations importantes ou de fonctionnement par éclusées, le choix d'une valeur adaptée du débit réservé est déterminant pour permettre l'atteinte du bon état tout en contribuant aux objectifs de restauration de la continuité écologique. Par ailleurs, une modélisation sommaire des principaux cas de figure rencontrés indique que le relèvement du débit réservé au vingtième du module ne permet pas de réduire significativement la pression exercée par l'ouvrage sur l'hydrologie.

¹ Pour les dérivations, l'analyse s'appuie sur la connaissance des volumes dérivés et turbinés par les usines transmis par les producteurs. Pour les éclusées, l'analyse repose sur l'évaluation de l'amplitude relative des éclusées à partir de l'étude des hydrogrammes enregistrés aux différentes stations du bassin.

Dans un premier temps, à partir des résultats de l'état des lieux et sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, un travail a été effectué consistant à identifier les secteurs soumis à des pressions fortes ou très fortes tout en précisant les ouvrages susceptibles d'être à l'origine de ces pressions, puis à croiser ces éléments avec les objectifs des masses d'eau concernées.

Dans un deuxième temps, il est proposé d'identifier les ouvrages concernés par les secteurs sur lesquels il est nécessaire d'engager une réflexion plus approfondie destinée à proposer des valeurs de débits réservés pouvant aller au-delà des valeurs de débit réservé plancher prévues par la LEMA.

3 - Priorisation pour le choix des ouvrages et prises d'eau sur lesquels une analyse complémentaire paraît nécessaire

Les ouvrages et masses d'eau pour lesquels il paraît nécessaire d'approfondir les réflexions ont été sélectionnés à partir des critères figurants dans le tableau suivant.

Type de masse d'eau	Echéance bon état ou bon potentiel	Niveau de pression actuelle exercé par l'ouvrage sur l'hydrologie de la ou des masses d'eau	Débit plancher LEMA
MEN ou MEFM (avec ou sans axe migrateur)	2015 ou 2021	Fort ou très fort	1/20
MEN ou MEFM avec axe migrateur	2015 ou 2021	Fort ou très fort	1/10

Cette sélection limite le nombre d'ouvrages par territoire, ce qui est conforme à l'esprit de la circulaire ministérielle du 21 octobre 2009, qui recommande une démarche pragmatique avec, pour la majorité des ouvrages concernés, le choix d'un débit réservé égal à la valeur plancher prévue par la LEMA.

4 - Application de la méthode sur le bassin

Les critères de priorisation ont été appliqués aux ouvrages du bassin. Malgré l'origine et la fiabilité des données relatives aux ouvrages hydroélectriques dont dispose l'agence à l'échelle du bassin (géolocalisation des prises d'eau, des usines, des points de restitution, existence de conduites, caractéristiques principales des ouvrages...) et malgré la relative rigueur méthodologique ayant permis d'affecter à chaque zone hydro du bassin un niveau de pression lié aux installations, il est difficile de conduire systématiquement une analyse globale et automatique.

L'approche au cas par cas se révèle parfois nécessaire et certaines lacunes, comme l'absence d'information structurée à l'échelle du bassin concernant les valeurs de débit réservé actuelles peuvent nécessiter des investigations complémentaires.

Par ailleurs, cette analyse n'a pas vocation à se substituer à des éléments plus précis directement issus de travaux conduits sur les territoires. Elle constitue toutefois une base construite sur des éléments validés et partagés (l'état des lieux DCE) permettant d'identifier de façon homogène à l'échelle du bassin les principaux secteurs à enjeux et sur lesquels il existe à l'heure actuelle des pressions importantes sur l'hydrologie par leur étendue et leur intensité.

4.1 Bassin Tarn-Aveyron

L'exploitation du tableur excel regroupant, objectifs d'état des masses d'eau, ouvrages et pressions exercées, a permis d'identifier les secteurs à enjeux conformément aux principes ci-dessus. Compte tenu des particularités de chaque installation, des commentaires indispensables ont été ajoutés.

Ouvrage concerné / cours d'eau (concession ou usine)	Débit réservé actuel	Débit plancher LEMA	Type et niveau de pression actuel - masse(s) d'eau et échéances BE ou BP	Observations
Pareloup/Vioulou (Alrance)	1/30	1/20	* Dérivation « très fort » FRFR370/Vioulou (Pareloup au Viaur)/MEN/ 2015 * Dérivation « très fort » FRFR204/Viaur (pont de Salars à Céor)/MEN/ 2021	Transfert depuis les ouvrages du Levezou de la quasi-totalité des apports naturels du bassin amont du Viaur, vers le Tarn. Influence sur toute l'hydrologie du Viaur. Convention en préparation en lien avec la gestion des étiages
Pont de Salars/Viaur (Alrance)	1/30	1/20	* Dérivation « très fort » FRFR204/Viaur (pont de Salars à Céor)/MEN/ 2021	Cf Pareloup
Bage / Bage (Alrance)	1/30	1/20	* Dérivation « très fort » Ruisseau de Bage * Dérivation « très fort » FRFR204/Viaur (pont de Salars à Céor)/MEN/ 2021	Cf Pareloup
Ensembles des prises d'eau sur affluents du Tarn (Rouquette, Savinhac, Coupiagnet, Mergabez, Villefranche de Panat, Pouganyes) (Pouget)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » FRFR368_2/Ruisseau des Vabrettes/MEN/ 2021 * Dérivation « fort » FRFR368/Le Coudols de sa source au confluent du Tarn/MEN/ 2021 * Dérivation « fort » FRFR368_1/Le Vernobre/MEN/ 2021 * Dérivation « fort » FRFR312/L'Alrance du lac de Villefranche-de-Panat au confluent du Tarn/MEN/ 2021	Ensemble de petites ME soumises à des dérivations fortes alimentant la retenue de Villefranche de Panat
Ensembles des prises d'eau sur la Vebre et affluents (Laouzas, Rieufrech, Ramieres, Pradas) (Montahut)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » FRFR145A_1/Le Rieufrech/MEN/ 2021 * Dérivation « fort » FRFR145A/La Vèbre du lac de Laouzas au confluent de l'agout/ MEFM/2021 , * Dérivation « fort » FRFR147/L'Agout du lac de la Raviège au lieu-dit la Fontaine Douce/ MEFM/2021 * Dérivation « fort » FRFR147/L'Agout du lac de la Raviège au lieu-dit la Fontaine Douce/ MEFM/2021	Transfert vers le bassin RMC de la quasi-totalité des apports du bassin amont de la Vebre. Influence en aval sur MEFM avec succession de plans d'eau et masses d'eau lac
Luzières et Carla / Agout (Carla)	1/20	1/20	* Dérivation « très fort » FRFR147/L'Agout du lac de la Raviège au lieu-dit la Fontaine Douce/ MEFM/2021 * Dérivation « très fort » FRFR152B/L'Agout du lieu-dit la Fontaine Douce au confluent de la Durenque/ MEN/2021	Pression très forte sur l'intégralité du linéaire des deux masses d'eau dont une MEFM et une MEN.
Vintrou et St Peyres / L'Arn (Vintrou)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » FRFR148A/L'Arn du lac des Saint-Peyres au confluent du Thoré/ MEFM/2021	

Les aménagements situés sur les axes migrateurs de l'Aveyron et du Tarn se trouvent sur des secteurs où n'ont pas été identifiées de pressions fortes ou très fortes sur l'hydrologie du fait de la présence des ouvrages.

Le Viaur à l'aval du barrage de Thuriès est concerné par une pression forte en lien avec les éclusées générées par l'usine de Thuriès. La concession ayant été renouvelée avec un débit réservé au dixième du module cet aménagement n'est pas concerné par les dispositions actuelles de la LEMA.

Sur la partie axe migrateurs de l'Agout, des pressions en lien avec les éclusées ont été également identifiées, toutefois compte tenu du nombre important d'ouvrages hydroélectriques sur ce tronçon, de leur disparité en terme de caractéristiques et de gestion, il n'est pas possible dans le cadre de ce travail d'identifier spécifiquement les ouvrages responsables de ces perturbations.

4.2 Bassin Lot-Truyère

Le même principe que pour Tarn-Aveyron a été retenu.

ouvrage concerné / cours d'eau (concession ou usine)	Débit réservé actuel	Débit plancher LEMA	Type et niveau de pression actuel - masse(s) d'eau et échéances BE ou BP	Observations
Ganivet/La Colagne (Grandval)	A préciser	1/20	* Dérivation « fort » * FRFR124B/La Colagne du confluent de la Tartaronne au confluent du Coulagnet/ MEN/2015	Transfert bassin du Lot vers bassin de la Truyère afin d'augmenter le productible de la chaîne Truyère.
Moulinet/La Crueize (Grandval)	A préciser	1/20	* Dérivation « fort » * FRFR124B/La Colagne du confluent de la Tartaronne au confluent du Coulagnet/ MEN/2015 * FRFR664/La Crueize de sa source au confluent de la Colagne/ MEN/2015	Cf Ganivet
Golin hac / Le Lot (Golin hac)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort », Eclusées « très fort » FRFR318C/Le Lot du barrage de Golin hac au confluent de la Truyère/ MEN/2015	Dérivation « fort » sur la moitié amont de la MEN, éclusées « très fort » sur la moitié aval Ouvrage rattaché à la concession en cours de renouvellement
Maury / La Selve (Lardit)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « très fort » FRFR119A/La Selves du lac de Maury au confluent de la Truyère/ MEFM/2021	Ouvrage rattaché à la concession en cours de renouvellement

La problématique des débits réservés des **ouvrages de la chaîne Truyère** qui génèrent de **fortes éclusées sur la Truyère** (FRFR656/La Truyère du barrage de Couesque au confluent du Lot/MEFM/2021) et **le Lot** (FRFR318B/Le Lot du confluent de la Truyère au confluent du Dourdou/MEN/2015 et masses d'eau aval) **concerne la concession mise en renouvellement et doit faire l'objet d'un traitement spécifique hors du cadre de ce travail**. Il en est de même pour la masse d'eau, FRFR 318 C, concernant le Lot du barrage de Golin hac à la confluence avec la Truyère en débit réservé sur la partie amont du linéaire et soumise aux éclusées de l'usine de Golin hac sur sa partie aval.

Les aménagements de l'axe Lot, situés sur les masses d'eau (FRFR320/Le Lot du confluent de la Diège au confluent du Célé/MEFM/2021 ; FRFR321/Le Lot du confluent du Célé au confluent de la Lémance/MEFM/2021 ; FRFR225/Le Lot du confluent de la Lémance au confluent de la Garonne/MEFM/2021) sont potentiellement concernés par un relèvement du débit réservé au vingtième du module (cours d'eau de plus de 80 m³/s de module). Ces masses d'eau sont soumises à des éclusées importantes provenant des grands ouvrages de l'amont. Sur l'ensemble de l'axe, ces éclusées peuvent également être entretenues ou amplifiées par les ouvrages intermédiaires. Compte tenu de la complexité de la situation (succession d'installations, ouvrages au dixième, ouvrages au quarantième, usines en dérivation...) **il est indispensable de conduire une analyse globale sur cet axe afin de proposer des valeurs de débit réservé adaptées et cohérentes sur l'ensemble de l'axe.**

4.3 Bassin de l'Adour

ouvrage concerné / cours d'eau (concession ou usine)	Débit réservé actuel	Débit plancher LEMA	Type et niveau de pression actuel - masse(s) d'eau et échéances BE ou BP	Observations
Barrage d'Ossoue + PE (Canaoue, Saousse) / (Pragnères RG)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » FRFR403/Les Oulettes de sa source au confluent du Gave de Pau/ MEN/2015	
Prise d'eau du Rabiet /Barrada (Pragnères RG)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation fort FRFR246_4/Ruisseau de Bat Barrada/ MEN/2015	
PE (Ardiden Bastampe, Ardiden Badet)/Lassariou (Pragnères RG)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation fort FRFR246_5/Ruisseau Lassariou/ MEN/2015	
Plan du Tech + PE (Labardaous,...)/Gave d'Azun (Arrens)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » * FR244/Le Gave d'Azun du confluent du Masseys (inclus) au confluent du Gave de Pau/ MEN/2015	Le Gave d'Azun est court-circuité sur la quasi-totalité de son linéaire, seules les usines d'Arrens et de Migouelou sont concernées par le 1/20 ^{ième} du module.
PE (Aspe, Oule et Male, Cestrede)/Gave de Pau (Pragnères RG)	A préciser (1/40 ?)	1/20	Dérivation « fort » FRFR246/Le Gave de Pau du confluent du Pailla au confluent du Gave de Caunteret / MEN/2021	
Eygun /Gave d'Aspe (Eygun)	A préciser (1/40 ?)	1/10	* Dérivation « moyen », FRFR254/Le Gave d'Aspe de sa source au confluent du Gave de Lescun/ MEN/2015 – Axe migrateur * Dérivation « fort » FRFR255/Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau/ MEN/2015 – Axe migrateur	Etude spécifique sur le Gave d'Aspe
Aspe + PE (Anitch, Lescun, Esquit)/ Gave d'Asoe (Esquit)	A préciser (1/40 ?)	1/10	* Dérivation « fort » FRFR255/Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau/ MEN/2015– Axe migrateur	
Bedous/ Gave d'Aspe (Asasp)	A préciser (1/40 ?)	1/10	* Dérivation « fort » FRFR255/Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau/ MEN/2015– Axe migrateur	
Larau/Saison (Larau)	A préciser (1/40 ?)	1/10	* Eclusées « très fort » FRFR262/Le Saison du confluent du Gave au confluent de l'Arangorena/ MEN/2015– Axe migrateur	

La problématique des débits réservés sur le Gave d'Aspe pour les installations hydroélectriques d'EDF a fait l'objet d'une étude conduite par le Conseil Général des Pyrénées atlantiques.

Les débits réservés des ouvrages de la vallée d'Ossau feront l'objet d'une procédure spécifique dans le cadre du renouvellement de la concession.

4.4 Bassin de la Garonne

ouvrage concerné / cours d'eau (concession ou usine)	Débit réservé actuel	Débit plancher LEMA	Type et niveau de pression actuel - masse(s) d'eau et échéances BE ou BP	Observations
Hospitalet + PE (Besines, les ClottesBaldarques, Sisca) /Ariège et affluents (Hospitalet-Merens)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » FRFR166_3/Ruisseau des Bésines/ MEN/2015 * Dérivation « fort » FRFR166_2/Ruisseau du Siscar/ MEN/2015 * Dérivation fort FRFR166/L'Ariège de sa source au confluent de l'Aston/ MEN/2015	L'ensemble de la masse d'eau FRFR166, est soumise à dérivation avec un effet prépondérant sur la partie amont
PE associées au lac du Portillon (lacs glacé, Celinda, Graoues, bleu, Lys 1 à 7)/Le Lys (Portillon)	1/40	1/20	* Dérivation « fort » FRFR176_3/Le Lys/ MEN/2015	L'ensemble de la masse d'eau est soumise à des dérivations , avec un effet prépondérant à l'amont. La prise d'eau du Lys alimentant l'usine de la pique sur la partie aval est concernée par un relèvement au dixième du module.
Malause/Garonne (Golfech)	1/40 - 1/20	1/20	* Dérivation fort FRFR300C/La Garonne du confluent du Tarn au confluent de la Barguelonne/ MEFM/2015-Axe migrateur	
Garabet/Ariège (Ferrieres)	A préciser	1/20	* Dérivation fort FRFR905A/L'Ariège du barrage de Garrabet au confluent du Vernajoul (Fajal, inclus)/ MEN/2021-Axe migrateur	Usine de Ferrières fonctionnant en démodulation
Palaminy, Saint-Julien/Garonne	1/40	1/10	*Dérivation fort FRFR252B/La Garonne du confluent du Salat au confluent de l'Arize/ MEFM/2021 Axe migrateur	

Les principales installations de la vallée du Vicdessos ont fait l'objet d'un relèvement du débit réservé au dixième du module dans le cadre du renouvellement de la concession de Pradières en 2008. Il en est de même pour la concession d'Oô.

La concession d'Oule-Eget est en cours de renouvellement.

La concession de Lassoula-Tramezaygue fait l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre de son renouvellement, la fixation de nouvelles valeurs de débits réservés sera examinées dans ce cadre.

4.5 Bassin de la Dordogne

L'ensemble des installations hydroélectriques de la Dordogne à l'amont d'Argentat et de la Maronne, est concerné par un renouvellement de concession avec mise en concurrence. La fixation de nouvelles valeurs de débits réservés se fera dans ce cadre.

ouvrage concerné / cours d'eau (concession ou usine)	Débit réservé actuel	Débit plancher LEMA	Type et niveau de pression actuel - masse(s) d'eau et échéances BE ou BP	Observations
Treignac/Vézère (Treignac)	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » FRFR92B/La Vézère du lac des Bariousses au confluent de la Soudaine/ MEFM/2015	
Saint Etienne Cantalès /Cère RG	A préciser (1/40 ?)	1/20	* Dérivation « fort » FRFR295A/La Cère du barrage de Saint-étienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels/ MEN/2021	

5 - Etat actuel des masses d'eau

Le tableau ci-dessous précise l'état actuel de la biologie des différentes masses d'eau identifiées comme prioritaires. Pour certaines de ces masses d'eau, l'état biologique n'est pas mesuré ou n'est connu qu'au travers d'un seul paramètre ce qui est insuffisant pour apprécier de façon fiable l'état effectif de la masse d'eau. Dans ce cas, la prise en compte du niveau de pression sur l'hydrologie est l'indice qui paraît le plus pertinent pour juger de la nécessité de conduire des actions de restauration.

Bassin	Numéro de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat actuel de la biologie	Indice confiance	IBGN	IBD	IPR
Garonne	FRFR166_3	Ruisseau des Bésines	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Garonne	FRFR166	L'Ariège de sa source au confluent de l'Aston	Mauvais	Moyen	Mauvais	Très bon	Moyen
Garonne	FRFR166_2	Ruisseau du Siscar	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Garonne	FRFR905A	L'Ariège du barrage de Garrabet au confluent du Vernajoul (Fajal, inclus)	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Garonne	FRFR176_3	Le Lis	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Garonne	FRFR252B	La Garonne du confluent du Salat au confluent de l'Arize	Très bon	Moyen	Non classé	Très bon	Non classé
Garonne	FRFR300C	La Garonne du confluent du Tarn au confluent de la Barguelonne	Moyen	Moyen	Non classé	Moyen	Non classé
Adour	FRFR403	Les Oulettes de sa source au confluent du Gave de Pau	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé

Bassin	Numéro de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat actuel de la biologie	Indice confiance	IBGN	IBD	IPR
Adour	FRFR246	Le Gave de Pau du confluent du Pailla au confluent du Gave de Cauteret	Moyen	Haut	Bon	Très bon	Moyen
Adour	FRFR246_5	Ruisseau Lassariou	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Adour	FRFR246_4	FRFR246_4/Ruisseau de Bat Barrada/MEN/2015	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Adour	FR244	Le Gave d'Azun du confluent du Masseys (inclus) au confluent du Gave de Pau	Non classé	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé
Adour	FRFR254	Le Gave d'Aspe de sa source au confluent du Gave de Lescun	Non classé	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé
Adour	FRFR441	Le Gave de Lescun de sa source au confluent du Gave d'Aspe	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Adour	FRFR255	Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau	Bon	Moyen	Bon	Très bon	Bon
Adour	FRFR261	Le Saison de sa source au confluent du Gave	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Dordogne	FRFR92B	La Vézère du lac des Bariousses au confluent de la Soudaine	Non classé	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé
Dordogne	FRFR295A	La Cère du barrage de Saint-étienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Lot	FRFR124B	La Colagne du confluent de la Tartaronne au confluent du Coulagnet	Très bon	Haut	Très bon	Non classé	Non classé

Bassin	Numéro de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat actuel de la biologie	Indice confiance	IBGN	IBD	IPR
Lot	FRFR664	La Crueize de sa source au confluent de la Colagne	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Lot	FRFR318C	Le Lot du barrage de Golin hac au confluent de la Truyère	Moyen	Haut	Très bon	Moyen	Bon
Lot	FRFR119A	La Selves du lac de Maury au confluent de la Truyère	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR370	Vioulou (Pareloup au Viaur)	Très bon	Moyen	Non classé	Très bon	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR143	Le Gijou du confluent du Limes au confluent de l'Agout	Moyen	Haut	Bon	Moyen	Bon
Tarn Aveyron	FRFR204	Viaur (pont de Salars à Céor)	Non classé	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR368_2	Ruisseau des Vabrettes	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR368	Le Coudols de sa source au confluent du Tarn	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR368_1	Le Vernobre	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR312	L'Alrance du lac de Villefranche-de-Panat au confluent du Tarn	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR145A	La Vèbre du lac de Laouzas au confluent de l'agout	Non classé	Moyen	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR145A_1	Le Rieufrech	Non classé	Faible	Non classé	Non classé	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR147	L'Agout du lac de la Raviège au lieu-dit la Fontaine Douce	Moyen	Haut	Moyen	Très bon	Non classé
Tarn Aveyron	FRFR148A	L'Arn du lac des Saint-Peyres au confluent du Thoré	Bon	Haut	Bon	Très bon	Non classé